

Conseil général du 2 mai 2022

Interpellation du groupe PLR-Le Centre

Val-de-Ruz est-il le « no man's land » du Parc Chasseral ?



En consultant la carte 2022 du Parc Chasseral, on pouvait s'attendre à y découvrir quelques points d'intérêt dans la partie Ouest de la commune de Val-de-Ruz, après intégration de la totalité des villages de la commune fusionnée au Parc.

Eh bien le tour est vite fait : strictement rien de plus à Val-de-Ruz que ce qui figurait déjà sur l'ancienne carte avant la fusion.

Pas le moindre élément marquant dans les nouveaux villages qui rejoignent le Parc. Aucune trace du Mont Racine et Tête-de-Ran, qui n'y figurent pas ; pas davantage de mention de la métairie du Mont-Dar, alors que la plupart des métairies dans le périmètre du Parc sont mentionnées. La route traversant le Val-de-Ruz de Valangin à Dombresson est « oubliée », de même que celle menant de la Vue-des-Alpes à Tête-de-Ran, ou encore toutes celles menant à Engollon et Coffrane. Une seule randonnée est proposée, du Pâquier à la Vue-des-Alpes, prolongée jusqu'aux Hauts-Geneveys, rien d'autre, notamment aucun sentier didactique signalé (quid des murs de pierres sèches, des boviducs ou des chemins chouettes ?).

On comprend qu'il ne s'agit pas de reproduire les cartes routières ou de Swisstopo, mais on pouvait espérer trouver un minimum d'informations, en particulier relatives au tourisme doux dans le contexte de la promotion du label de Val-de-Ruz en tant qu'éco-région.

Notre cotisation annuelle s'élève à CHF 4.-/habitant et par année, soit plus de CHF 68'000. Rappelons également que nous avons accordé en 2020 un prêt, qu'on peut considérer à fonds perdus, de CHF 100'000 pour la Fondation Maison Chasseral des Savagnières. Au total tout cela représentera près de CHF 800'000 sur les dix prochaines années.

Nos questions sont donc les suivantes :

- Des démarches ont-elles été entreprises depuis l'annonce de l'adhésion de l'Ouest de la commune au Parc en vue de promouvoir les atouts de notre commune ?
- Des actions sont-elles prévues pour remédier aux lacunes identifiées, et ce dans les meilleurs délais, ou faudra-t-il attendre la nouvelle charte en 2032 pour que Val-de-Ruz ne soit plus un « no man's land » touristique ?
- Attend-on des retombées concrètes de notre participation au Parc Chasseral, et si oui lesquelles ?

Au nom du groupe PLR-Le Centre, Francis Krähenbühl